Date de mise en ligne : 2 5 SFP 2025

NOUVELLE-CALEDONIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DU MONT-DORE

988-200012532-20250925-660-25-Al Date de télétransmission : 25/09/2025 Date de réception préfecture : 25/09/2025

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

ARRETE DU MAIRE

N° 660 /25 du 2 5 SEP. 2025

Mise à disposition de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à l'amicale des anciens élèves et professeurs des écoles catholiques de Bourail, le samedi 27 septembre 2025

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°409/25 du 28 mai 2025 portant délégation de fonction et de signature au premier adjoint au Maire, Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN ;

Vu la délibération n°103/24/XII du 12 décembre 2024 fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et taxes pour l'année 2025 ;

Vu le courrier de l'amicale des anciens élèves et professeurs des écoles catholiques de Bourail, en date du 09 septembre 2025.

<u>ARRETE</u>

- Article 1: La mise à disposition de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à l'amicale des anciens élèves et professeurs des écoles catholiques de Bourail, représentée par son Président Monsieur Claude SAKOUMORY pour l'organisation d'une réunion, le samedi 27 septembre 2025 de 09h00 à 12h00 est consentie à titre gratuit.
- Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis au Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressé(e) et publié sous format électronique. Il fera l'objet d'un compterendu devant le Conseil municipal.

Fait au Mont-Dore, le 2 5 SEP 2025

Pour le Maire et par délégation Le 1^{er} Adjoint OUVEL

Jean-Jacques AFCHAIN

Ampliations
Subdivision Administrative Sud
Intéressé(e)
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et CR au CM)